



ARRETE N° 2025 - 523
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
**Parking Place Sainte Catherine –
Parvis Sud**
Réservation Stationnement
SAS LOIZON
Du 6 au 17 Octobre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la SAS LOIZON – La Croix Ferey – 14910 Blonville sur Mer, afin de réserver 1 place de stationnement, sur le Parking Place Sainte Catherine, Parvis Sud, Du Lundi 6 Octobre 2025 au Vendredi 17 Octobre 2025, De 8h00 à 17h00, hors week-end,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La SAS LOIZON est autorisée à réserver 1 place de stationnement, dans le cadre de travaux intérieurs, rue des Lingots, sur le Parking Place SAINTE CATHERINE, PARVIS SUD, Du LUNDI 6 OCTOBRE 2025 au VENDREDI 17 OCTOBRE 2025, De 8H00 à 17H00, hors week-end.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé à la Société intervenante, Parking Place Sainte Catherine, Parvis Sud, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Le règlement s'effectuera à l'horodateur.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneaux réglementaires.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 25 Septembre 2025

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement : Jérôme HAMEL

